

Service
Biodiversité, Parcs
et Territoires
Ruraux

Construire le monde de demain

LA NATURE NOUS REND HEUREUX

Une ambition régionale pour le bien-être des habitants du Sud

***Cadre d'intervention pour la biodiversité,
l'éducation à l'environnement, les Réserves
et les Parcs naturels régionaux
Avril 2022***

3 COMPÉTENCES

- Le chef-de-filat biodiversité,
- Les Réserves naturelles
- Les Parcs naturels régionaux

3 CHAPITRES DANS LE CADRE D'INTERVENTION

- La nature est notre alliée
- La nature en héritage
- Les Réserves et les Parcs naturels régionaux.

1 / LA NATURE EST NOTRE ALLIÉE

Un cadre de financement unique regroupant plusieurs dispositifs pour la préservation, la reconquête et la valorisation de la biodiversité terrestre, fruit des réflexions menées depuis plusieurs années et qui ouvre de nouvelles perspectives et dynamiques d'actions.

Objectifs :

Amélioration des connaissances, Restauration, préservation et maintien des continuités écologiques, Préservation des espèces, Nature ta ville, Entreprendre avec la nature, Nature et santé, Développement de Projets européens, La biodiversité pour des territoires en transition.

Bénéficiaires :

Collectivités et leurs groupements (notamment Syndicats mixtes), Etablissements publics, Groupements d'intérêts publics, Gestionnaires d'espaces naturels, Associations, Entreprises.

Aide financière :

Subvention en fonctionnement et investissement (selon les dispositifs) - Plafond 80% des dépenses éligibles

Fonctionnement.

- Soutien aux inventaires de terrain ; bilans stationnels, suivis et surveillance inscrits dans le cadre de plan d'actions de stratégies régionales,
- Acquisition et développement des applications informatiques et bases de données (Système d'information et de localisation des espèces -SILENE-, Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel -SINP-),
- Recueil, intégration et structuration des données et métadonnées,
- Analyse et valorisation des données/études produites (listes rouges, inventaires Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique ZNIEFF),
- Soutien à l'observatoire régional de la biodiversité (production d'indicateurs, suivi d'espèces, outils de sensibilisation),
- Etude des effets du changement climatique sur les écosystèmes terrestres (projets sentinelles),
- Cartographie et études de définition des continuités écologiques⁴ ou étude visant leur amélioration,
- Actions menées dans le cadre de la stratégie en faveur de l'amélioration et l'acquisition des connaissances naturalistes à l'échelle régionale,
- Actions d'amélioration des connaissances de la stratégie régionale de conservation de la flore,
- Actions d'amélioration des connaissances menées dans le cadre du Plan national en faveur des insectes pollinisateurs et de la pollinisation 2021-2026,
- Projets de la prise en compte de la trame noire dans les politiques publiques (suivi espèces, définition de stratégie).

En fonctionnement :

- Mise en œuvre des actions des plans de gestion, programmes ou documents d'objectifs relatives à la préservation/gestion des milieux et des habitats,
- Appui aux projets collectifs de préservation d'habitats/gestion d'espaces naturels mis en œuvre dans le cadre de réseaux régionaux de gestionnaires (RREN, réseau Natura 2000),
- Actions d'implication citoyenne type chantiers participatifs, sous Réserve que l'action soit encadrée par un dispositif de type service civique, chantiers d'insertion...

En investissement :

- Solutions fondées sur la nature : projets de restauration écologique de milieux comme facteurs de résilience face aux effets à venir du changement climatique,
- Etudes préalables et travaux de restauration/renaturation de milieux, travaux de remise en état des infrastructures/trames vertes, brunes et noires (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques),
- Projets de maintien de la naturalité de milieux,
- Acquisition de matériels nécessaires aux opérations,
- Acquisitions foncières de Parcelles destinées à une gestion écologique à des fins conservatoires sur lesquelles seront installées des aménagements "nature" à vocation conservatoire, pédagogique, éducative, ou de formation,
- Travaux et équipements sur les habitats prévus dans les plans nationaux et régionaux d'actions (PNA et PRA) en faveur des espèces ;
- Création et gestion de jardins botaniques, uniquement à vocation conservatoire et de sensibilisation du public, portés par les conservatoires agréés,
- Création de zone de quiétude pour la préservation d'espèces protégées/menacées.

Fonctionnement et investissement.

- Actions s'inscrivant dans la stratégie régionale opérationnelle de protection des espèces (définition et mise en œuvre de Plans nationaux d'actions, Plans régionaux d'actions),
- Elaboration de la stratégie animale exotique envahissante,
- Actions « tests » pilotes/expérimentales sur les espèces végétales et animales exotiques envahissantes,
- Actions d'animation de la stratégie régionale contre les espèces végétales et animales exotiques envahissantes pour une prise en compte par les acteurs,
- Actions des centres de sauvegarde de la faune sauvage,
- Actions de préservation des espèces communes, dont les pollinisateurs,
- Investissements dans les centres de soins de la faune sauvage,
- Réintroduction d'espèces protégées/menacées.

Investissement.

- Les travaux de plantation, de restauration et permettant une reconstitution de haies en milieu urbain, de bosquets urbains et d'arbres/arbrisseaux isolés, en favorisant la mixité des espèces et avec l'usage exclusif de végétaux d'essences locales, ou de végétaux utilisés traditionnellement dans le terroir concerné, à la condition que les essences ne soient pas exotiques envahissantes,
- Plantations de vergers dans des fermes pédagogiques urbaines, des jardins partagés, jardins ouvriers ou jardins familiaux présents dans le tissu urbain ou sa périphérie immédiate et non éligibles au FEADER,
- Plantation dans des zones d'activités,
- Accompagnement des opérations de plantation et de restauration : conseil et assistance technique (localisation, choix des essences, périodes de réalisation...) sur la gestion, l'entretien et le suivi des plantations,
- Formation du personnel en charge de l'entretien des espaces verts (15 % maximum du budget global de l'action).

Fonctionnement.

- Soutien aux études diverses sur l'interaction entre biodiversité et économie : études favorisant le développement, la promotion et la structuration de filières et d'un réseau d'acteurs (cartographie des acteurs, études socio-économiques...) portant sur les services écosystémiques, le biomimétisme, le génie écologique et les solutions fondées sur la nature, etc.
- Soutien à l'innovation en matière de préservation et de valorisation socioéconomique durable de la biodiversité via par exemple le génie écologique et le biomimétisme ;
- Soutien aux actions valorisant et mettant en avant les services-écosystémiques, le biomimétisme et les solutions fondés sur la nature : outils/guides méthodologiques, session de formation/sensibilisation, journée de mobilisation ;
- Soutien à l'animation de réseaux d'acteurs.

Fonctionnement.

Prioritairement par appel à projet ou à manifestation d'intérêt

- Projets visant à compléter et renforcer la recherche et les connaissances sur les interactions entre santé et biodiversité en Provence-Alpes-Côte d'Azur et notamment par une approche relative aux services écosystémiques en lien avec la santé humaine et/ou la santé animale.
- Projets permettant de développer de nouvelles collaborations entre les institutions responsables de la santé humaine, de la santé animale et de la gestion de la biodiversité..

- Tous les types d'actions en fonctionnement ou en investissement éligibles au présent cadre d'intervention et programmés dans le cadre de projets dont la Région est chef de file ou partenaires. A titre d'exemples :
 - Projets LIFE (dont plan After-life): Nature For City LIFE, LIFE Criquet de Crau, LIFE habitat Calanques, etc,
 - Programme INTERREG de coopération transfrontalière et européenne : PITEM Biodiv'Alp, Blue Green City, etc.
 - Autres projets européens dont la Région est partenaire (Horizon Europe, IEV...).

Fonctionnement.

- Elaboration de stratégies territoriales pour la biodiversité, avec un objectif d'adaptation du territoire au changement climatique, ainsi que leurs programmes d'actions, prenant impérativement en compte les services écosystémiques et les solutions d'adaptation fondées sur la nature.
- Accompagnement de la mise en œuvre des programmes d'actions des stratégies territoriales biodiversité avec un objectif d'adaptation du territoire au changement climatique, ainsi que leurs programmes d'actions, prenant impérativement en compte les services écosystémiques et les solutions d'adaptation fondées sur la nature.
- Les actions prévues par les démarches « territoire engagé pour la nature », les stratégies locales biodiversité, voire de certification à la suite de la mise en œuvre de normes volontaires relatives à une stratégie biodiversité pourront être soutenus dans ce cadre.
- Les actions biodiversité des plans territoriaux climat, air, énergie, des agenda 21, des « contrats de transition écologique », « contrats de relance et de transition écologique » ou des démarches « territoire engagé transition écologique » pourront également être soutenues.

2 / LA NATURE EN HERITAGE

Objectifs :

La découverte des Réserves et Parcs naturels régionaux,
La sensibilisation du public des citoyens prioritairement âgés de 15 à 30 ans,
Le soutien à un réseau d'acteurs régionaux sur la transition écologique
et ledéveloppement durable.

Bénéficiaires :

Collectivités et leurs groupements (notamment Syndicats mixtes), Etablissements publics,
Groupements d'intérêts publics, Gestionnaires d'espaces naturels, Associations, Entreprises.

Aide financière :

Subvention en fonctionnement - Plafond 80% des dépenses éligibles

- Développement d'activité de découvertes dans les Parcs naturels régionaux et Réserves naturelles régionales, prioritairement les jeunes de moins de 30 ans :
soutien financier aux programmes annuels « éducation au territoire » des Parcs naturels régionaux et aux actions d'éducation à l'environnement des plans de gestion des RNR,
- Mise en œuvre de politiques de promotion des métiers du territoire et de leurs productions comme la marque « Valeurs Parcs »,
- Structuration des actions de sensibilisation au niveau régional : soutien à l'animation d'une dynamique régionale « InterParc éducation à l'environnement des Parcs naturels régionaux » par les structures gestionnaires des Parcs naturels régionaux,
- Frais de déplacements des classes de lycéens.

- Soutien aux actions d'éducation à l'environnement et au développement durable et de sensibilisation sur la biodiversité au sein des lycées, y compris les Centres de Ressources d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS), les Lycées agricoles, Maisons familiales et rurales ou les Centres de formation des apprentis,
- Soutien aux actions d'éducation à l'environnement et au développement durable et de sensibilisation sur la biodiversité hors milieu scolaire pour les publics de moins de 30 ans.

- Soutenir l'Observatoire régional de l'éducation à l'environnement et au développement durable (OREDD),
- Développer les liens entre les acteurs régionaux d'éducation à l'environnement et soutenir les démarches initiées en ce sens,
- Accompagner les acteurs structurants pour le déploiement et la mise en œuvre des objectifs de transition écologique, de préservation de la biodiversité, de résilience et adaptation aux changements climatiques.

3/ LES RESERVES ET LES PARCS NATURELS REGIONAUX

Les Réserves naturelles régionales et les Parcs naturels régionaux sont deux compétences des Régions qu'elles exercent en application du code de l'environnement (articles L.332-2-1 et suivants pour les RNR et L.333-1 et suivants pour les PNR).

Objectifs :

Création, renouvellement et gestion des Réserves naturelles régionales
Création, renouvellement et gestion des Parcs naturels régionaux

Bénéficiaires :

Associations agréées Protection de l'environnement, gestionnaire en exercice d'un espace naturel existant, outil de protection forte ou outil contractuel.
Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, Syndicats mixtes de préfiguration
Syndicats mixtes de gestion des Parcs naturels régionaux

Objectifs :

Mieux harmoniser la notion de protection et gestion de la biodiversité et sa mise en valeur, dans l'intérêt de la population régionale, permettant notamment de mieux apprécier le patrimoine cynégétique et faunistique.

Bénéficiaires :

Fédération régionale de chasse, Fédérations départementales de chasse et associations locales de chasse
Convention avec l'IMPCF

Aide financière :

Plafond 80% des dépenses éligibles
Plafond 50% des dépenses éligibles pour l'IMPCF

En investissement

FRC
FDC
Associations
locales de chasse

- Opérations d'aménagement et d'ouverture de milieux ;
- Maintien, entretien, restauration de zones humides (accord et convention avec les propriétaires) ;
- Mise en culture en diversifiant des couverts (céréales, légumineuses et crucifères) et en maintenant l'utilisation de plantes anciennes et/ou locales, mellifères et messicoles ;
- Achat de matériel pour la prévention des dégâts (matériels mobiles et clôtures fixes) et travaux d'installation (clôtures fixes uniquement) ;
- Aménagement et installation de points d'eau dans les massifs forestiers (citernes et bassin de récupération) ;

En fonctionnement

Associations
locales de chasse

- Prestation de débroussaillage simple pour ouverture de milieux ;
- Achat de semences locales pour cultures à gibier, de plantes messicoles et mellifères ;
- Travaux de mise en place de cultures à gibier (financement de prestations d'entreprise) ;
- Opérations de comptages saisonniers pour estimer l'évolution des populations, dont petites fournitures ; un versement des données à minima à SILENE sera demandé.
- Actions d'éducation à la nature et ouverture au public.

IMPCF

- Aide à la réalisation d'études, de recherches et de communication dans les domaines suivants : biologie du gibier, diagnostics scientifiques des habitats naturels et cultivés du petit gibier, suivi patrimonial génétique des populations de perdrix rouge ; évaluation des effets des aménagements de maintien de la biodiversité sur des espèces indicatrices ; mise au point de méthodes réduisant l'impact de la grande faune sur les activités humaines.

- Gestion des battues
- Gestion des plans de chasse
- Achat de gibiers
- Achat de miradors
- Tous autres équipements non listés sur la diapositive précédente